

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE LA RÉUNION : Le 1^{er} mars 2019

HEURE DE LA RÉUNION : 10 h

LIEU DE LA RÉUNION : Aile ouest de la gare Union
97 Front Street West
Toronto (Ontario) M5J 1E6

Salle de réunion J. Robert S. Prichard, 4^e étage

PRÉSIDENT : Don Wright

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION : Phil Verster

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION : Alba Taylor, conseillère juridique principale et secrétaire générale

MEMBRES PRÉSENTS : Janet Ecker
Luigi Ferrara
Michael Kraljevic
Emily Moore
Reg Pearson
Robert Poirier
Paul Tsaparis

ABSENTS : Kathy Bardswick
Bryan Davies
Anne Golden
Clio Stram

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : Mark Childs, chef du marketing
Matt Clark, chef responsable des immobilisations (intérimaire)
Helen Ferreira-Walker, directrice des ressources humaines
Jennifer Gray, directrice financière
Greg Percy, chef de l'exploitation
Heather Platt, vice-présidente principale et chef du contentieux
Jamie Robinson, chef des communications et des relations

publiques (intérimaire)
Leslie Woo, chef de la planification et du développement
Fawad Ebraemi, vice-président, Prestation
Sharyn Byrne-Nearing, directrice, Image de marque et
marketing numérique

SÉANCE PUBLIQUE

1. Ouverture de la séance et observations du président

Le président Wright déclare la réunion ouverte à 10 h.

Le président confirme que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la réunion requis en vertu du règlement de la Régie a été envoyé.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Le président Wright reconnaît que le Conseil d'administration se réunit sur des terres traditionnellement occupées par les Autochtones et exprime son respect, particulièrement aux Mississaugas de la Credit, aux Haudenosaunees et aux Hurons-Wendats, gardiens originaux du territoire.

Le président Wright souhaite également la bienvenue à Reg Pearson au sein du Conseil d'administration de Metrolinx.

2. Sécurité

Heather Platt, vice-présidente principale et chef du contentieux, passe en revue les mesures de sécurité et protection, et discute de l'importance de la campagne Opération Gareautrain, qui aborde les règles de sécurité quand on traverse des chemins de fer.

Le chef de la direction Verster décrit également l'impact qu'ont eu les séances d'information sur la sécurité organisées par Metrolinx à des lieux de réunion hors site, notamment aux installations de tiers.

3. Changements apportés au règlement

Mark Childs, chef du marketing, et Sharyn Byrne-Nearing, directrice, Image de marque et marketing numérique, décrivent les modifications tarifaires proposées, qui permettraient à des enfants de 12 ans et moins de prendre le réseau de GO Transit gratuitement. Ce changement sera appuyé par un programme de marketing ayant

pour but de sensibiliser les gens, en plus de messages mettant l'accent sur les nouvelles aventures que permettent ces nouveaux déplacements.

Les employés décrivent également de quelle façon il est possible de planifier des déplacements en groupe pour les enfants de 12 ans et moins avec l'aide de l'équipe des services aux clients.

Le Conseil discute des résultats de l'analyse de rentabilité (fondée sur des données réelles de l'essai pilote de Barrie), de la façon dont la réussite du programme sera mesurée et de la façon dont on gèrera la mise en œuvre, y compris avec les mesures d'exécution en matière de tarifs. Les employés confirment qu'il n'y a eu aucune préoccupation soulevée en matière de sécurité ou de fraude pendant l'essai pilote de Barrie.

Les employés reviendront voir le Conseil avec des analyses fondées sur les résultats du programme, y compris des indicateurs de rendement clés (comme le nombre de passagers).

Ils feront également le point sur les initiatives de partenariat de Metrolinx.

IL EST RÉSOLU :

QUE, comme l'indique le rapport du 1^{er} mars 2019 du chef du marketing (le « Rapport »), à compter du 9 mars 2019, le règlement n° 2 et le règlement n° 2A soient révisés, au besoin :

- a. pour clarifier les définitions des termes « enfant » et « mineur »;
- b. pour tenir compte de l'élimination du tarif pour enfants et du titre de transport;
- c. pour mettre à jour le tarif des droits, lequel présente les droits de transport à acquitter au sein du réseau GO Transit pour les déplacements entre des points déterminés ou des zones tarifaires, et pour refléter les modifications aux tarifs de GO Transit décrites dans le Rapport;
- d. pour mettre en œuvre les révisions mineures et administratives supplémentaires au règlement n° 2 et au règlement n° 2A conformément aux modifications présentées dans les annexes du Rapport;

QUE le règlement n° 2 soit abrogé et remplacé par le règlement n° 2 à l'annexe A du Rapport;

QUE le règlement n° 2A soit abrogé et remplacé par le règlement n° 2A à l'annexe B du Rapport, sous réserve de l'inclusion par le personnel d'un nouveau tarif des droits reflétant l'élimination du tarif pour enfants, sous réserve de toute modification mineure nécessaire;

ET QUE le président et la secrétaire soient autorisés à signer les règlements.

Adopté

4. Levée de la séance

Comme il n'y a pas d'autre question pour le Conseil d'administration, la réunion est levée à 10 h 40.

Adopté

Don Wright, président

Alba Taylor, secrétaire
générale

signature
électronique